



Déclaration liminaire CAPD du 2 juin 2026

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les recours déposés par des collègues dont les demandes de temps partiel ou les quotités sollicitées n'ont pas été retenues par l'administration.

Une fois encore, cette CAPD met en lumière les difficultés persistantes rencontrées par les personnels pour faire reconnaître leurs besoins et obtenir les conditions de travail leur permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Pour la CFDT, la qualité de vie au travail ne peut pas rester une variable d'ajustement de la gestion des ressources humaines. Alors même que notre institution traverse une crise d'attractivité sans précédent, que les recrutements sont difficiles et que les démissions se multiplient, les réponses apportées aux demandes de temps partiel continuent d'être guidées principalement par les contraintes de gestion et la continuité du service.

Nous constatons également que les décisions prises ne sont pas toujours motivées de manière individuelle, contrairement à ce que prévoit pourtant la circulaire. Les collègues concernés peinent souvent à comprendre les raisons précises qui conduisent au refus de leur demande ou à l'attribution d'une quotité différente de celle sollicitée. Cette absence de motivation personnalisée nuit à la

transparence des décisions et alimente un sentiment d'incompréhension et d'injustice.

Les dossiers étudiés cette année révèlent par ailleurs une réalité préoccupante. Les motifs les plus fréquemment avancés par les personnels pour demander un temps partiel concernent leur santé mentale, leur épuisement professionnel, leur besoin de préserver un équilibre de vie devenu fragile ou encore la nécessité d'éviter une dégradation de leur état de santé. Ces demandes doivent être entendues comme un signal d'alerte sur les conditions d'exercice de nos métiers. Lorsqu'un nombre croissant d'agents considère le temps partiel comme le seul moyen de continuer à exercer sereinement ses fonctions, il est nécessaire de s'interroger collectivement sur les causes de cette situation.

Pour la CFDT, la demande de temps partiel devrait être accessible pour élever son enfant jusqu'à ses 12 ans, comme cela a déjà été le cas auparavant dans notre département et comme cela existe encore dans d'autres territoires.

Pour la CFDT, la liberté, l'autonomie et l'émancipation sont des valeurs essentielles de nos champs professionnels.

La CFDT réaffirme également que lorsque le temps partiel est de droit, la quotité demandée devrait l'être également. Il n'est pas cohérent qu'un droit soit reconnu aux agents tout en leur refusant la possibilité de choisir la quotité qui répond effectivement à leur situation. Cette revendication est d'autant plus légitime qu'elle est déjà appliquée dans d'autres territoires, notamment dans le second degré en Alsace et dans de nombreux départements.

Par ailleurs, la CFDT dénonce le fait que les personnels soient contraints de dévoiler toujours davantage d'éléments de leur vie personnelle, familiale ou parfois même médicale pour espérer obtenir un temps partiel ou la quotité souhaitée. Les agents ne devraient pas avoir à justifier dans le détail leur situation intime pour faire reconnaître un besoin légitime d'aménagement de leur temps de travail. Le respect de leur vie privée doit demeurer un principe fondamental.

Pour la CFDT, un service public de qualité passe nécessairement par la reconnaissance de ses agents, de leur engagement, mais aussi par la prise en compte de leurs besoins, de leurs contraintes et de leurs aspirations.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, d'apporter une réponse favorable aux saisines examinées aujourd'hui, de garantir une motivation individuelle et explicite des décisions prises et d'engager une réflexion permettant de mieux prendre en compte les demandes des personnels. La confiance, l'attractivité de nos métiers et la qualité du service public d'éducation en dépendent.

Nous vous remercions de votre attention.